



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT ENTRE L'ASSOCIATION  
LES TROIS COUPS ET LA VILLE DE  
VINCENNES POUR L'ORGANISATION D'UN  
SPECTACLE DURANT LA SEMAINE DE LA  
PETITE ENFANCE**

**DÉCISION N° DM-24-011  
EN DATE DU 24 JANVIER 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-498 du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Muriel RUFFENACH, conseillère municipale déléguée ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'association « Les trois coups - Compagnie Théâtrale », dont le siège est situé au 5 bis rue Fessart 75019 Paris et représentée par Nathalie Valentin en qualité de présidente, d'assurer 12 représentations du spectacle « Pirouettes, la danse des quatre saisons » sur la période du 8 au 26 mars 2024 au sein des structures de la petite enfance de la ville de Vincennes ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'association « Les trois coups - Compagnie Théâtrale », représentée par Nathalie Valentin en qualité de présidente, un contrat de cession pour assurer 12 représentations du spectacle « Pirouette, la danse des quatre saisons » pour un montant de six mille six cent quatre-vingt-un euros (6681 € net de taxe).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
La Conseillère municipale déléguée à la petite  
enfance et au suivi des travaux dans les crèches,

**Signé**

**Muriel RUFFENACH**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240124-lmc1H11588H1-AR Date de réception en Préfecture : 24/01/2024 Date de Publication : 24/01/2024
--